



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (N° 2017-001)

Le conseil municipal remet neuf (9) certificats de reconnaissance en architecture à des propriétaires joséphois

Saint-Joseph-du-Lac, le 11 janvier 2017 – Le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, et son conseil ont tenu à souligner, lors de la séance du conseil municipal du 9 janvier dernier, l'effort consenti, au cours des années 2014, 2015 et 2016, par des propriétaires joséphois pour restaurer, ériger ou aménager des espaces attrayants favorables au soutien de l'activité économique et la mise en valeur du territoire.

Dans le cadre d'une toute nouvelle initiative de reconnaissance en architecture, mise sur pied en novembre dernier et qui permettra de souligner, chaque année, la qualité des projets qui mettent de l'avant les tendances et les orientations qu'emprunte le développement urbain de la municipalité, neuf (9) projets se sont mérités des honneurs de par leurs caractéristiques physiques remarquables ou leur architecture distinctive :

- la restauration du bâtiment agricole du Verger Lamarche et la construction de son kiosque des produits de la pomme situé au 1150, chemin Principal ; projet qui s'est distingué par ses rénovations qui respectent en tout point les caractéristiques originales et préservent les éléments architecturaux du bâtiment.
- la rénovation du bâtiment commercial de Gérard Patates Frites situé au 3904, chemin d'Oka ; projet d'une grande qualité qui invite, de par son caractère champêtre traité sur les quatre façades à la découverte du milieu.
- l'agrandissement du bâtiment agricole du Verger Julien Lauzon situé au 707, chemin Principal ; projet qui valorise le paysage le long du corridor routier du milieu rural.
- la restauration du bâtiment résidentiel situé au 797, chemin Principal ; projet qui s'est distingué par ses rénovations qui respectent en tout point les caractéristiques originales et préservent les éléments architecturaux du bâtiment.
- la construction du bâtiment accessoire situé au 71, croissant du Belvédère ; projet qui dégage une image de prestige avec ses éléments décoratifs fort attrayants.
- la construction du bâtiment résidentiel situé au 1880, rang du Domaine ; construction neuve qui respecte en tout point, par le choix de matériaux et du style d'habitation, le patrimoine bâti de Saint-Joseph-du-Lac.
- la rénovation du bâtiment commercial de la bannière Couche-Tard situé au 4289, chemin d'Oka ; projet d'une grande qualité qui invite, de par son caractère champêtre traité sur les quatre façades à la découverte du milieu.
- la construction du kiosque des produits de l'érable situé au 878, chemin Principal ; projet d'une grande qualité qui invite, de par son caractère champêtre, à la découverte du milieu.

- la construction du bâtiment agricole des Vergers Lafrance et de l'aménagement paysager situé au 1474, chemin Principal ; projet de prestige qui valorise le paysage le long du corridor routier du milieu rural.

Les propriétaires des bâtiments concernés ont ainsi, reçu, des mains du maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx et du président du Comité consultatif d'urbanisme, M. Nicolas Villeneuve, un certificat de reconnaissance visant à souligner leur engagement à conserver l'héritage du passé tout en l'intégrant harmonieusement avec l'environnement urbain actuel.

À l'automne dernier, tous les projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au cours des trois dernières années, soit environ 200 projets, ont fait l'objet d'une analyse selon une grille précise portant entre autres sur le caractère architectural du lieu, la qualité de l'intégration en relation avec l'environnement immédiat, le souci de conservation des caractéristiques architecturales propres au bâtiment, la mise en valeur de produits et d'activités agricoles ou encore sur la performance énergétique et ses qualités écologiques. Les neuf projets récompensés s'étaient alors démarqués et avaient fait l'objet d'une recommandation par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au conseil municipal.

BV

Sur la photo, nous apercevons au premier rang Janick Hardy, représentante de Couche-Tard, Éric Lafrance et Julie Hubert (derrière) des Vergers Lafrance, Pierre Lamarche et Francine Daigle du Verger Lamarche, Thérèse Paquin et Julien Lauzon du Verger Julien Lauzon, Sofia Puspur et André Lamontagne. Au second rang, nous apercevons Guy Caron de Gérard Patates Frites, le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, le conseiller Louis-Philippe Marineau, le conseiller et président du CCU Nicolas Villeneuve et enfin au dernier rang le conseiller Alain Théorêt, le conseiller Donald Robinson et le conseiller Michel Thorn. Les absents de la photo : Mme Lyne Dubé, M. Éric Guindon et Mme Mélanie Poulin.

— 30 —

Renseignements : Marie-Ève Proulx
Responsable des communications
450 623-1072 (poste 233)
communication@sjdl.qc.ca